



144 Bd de la Villette 75019 Paris

Tél: 01 58 39 30 20 - Fax: 01 43 67 62 14 - unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

Note n° 31 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 23 juillet 2017

Information des Solidaires départementaux

Solidaires Retraité-e-s 54 Meurthe et Moselle, avec CGT, CFTC, FSU, FGR-FP, réunis en interorganisation, ont décidé de préparer la journée d'action du 28 septembre, d'écrire aux parlementaires en insistant sur le pouvoir d'achat, contre l'augmentation de la CSG et contre la retraite par points, pour des services publics de proximité.

Au CDCA, l'interorganisation a pris connaissance du schéma départemental de l'autonomie, vaste catalogue où tout reste à faire pour améliorer le quotidien des retraitées et handicapées, dans un contexte de réductions drastiques des dépenses publiques, de désengagements de l'état sur les politiques sociales. Elle va mettre son grain de sel, agir pour des réalisations concrètes, mais sans CFDT et UNSA qui accompagnent les orientations libérales!

Solidaires Retraité-e-s 94 Val-de-Marne a tenu le 6 juin une AG de création, avec des camarades de SUD PTT, SUD Education, SUNDEP, Solidaires Finances Publiques (SUD Santé et SUD-Rail excusés), en présence de Gérard Gourguechon qui a détaillé l'histoire de l'UNIRS, son fonctionnement, sa plateforme revendicative.

Bien que des retraité-e-s représentaient Solidaires 94 à l'intersyndicale avec CGT, FSU et FGRFP, il est décidé de constituer une UNIRS 94 pour décupler l'apparition des retraité-e-s Solidaires, mieux maîtriser les dossiers... Prochaine réunion le 22 septembre, en souhaitant que les organisations relaient les infos et / ou transmettent les coordonnées de « leurs » retraité-e-s.

Préparation d'une nouvelle remise en cause des retraites

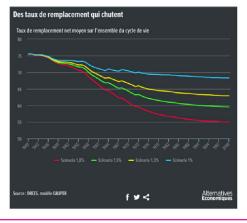
Le candidat E. Macron a voulu rassurer en annonçant le refus de toute prolongation de la politique antérieure (recul des âges de départ et d'annulation de la décote, durée de la cotisation...) et promis le remplacement de tous les systèmes de retraite par un système unique, à points... qui, de fait, diminue les pensions et pousse à reporter l'âge de départ... mais ne peut pas se mettre en place avant une dizaine d'années, ce qui ne résout pas, à court terme, le déséquilibre des comptes provoqué par l'afflux de nouveaux retraité-e-s. Les élections terminées, une série de communications prépare les esprits à une nouvelle offensive contre le pouvoir d'achat des personnes retraitées, en plus de la hausse de la CSG:

- Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) actualise ses données et envisage maintenant le retour à l'équilibre des comptes vers 2050 et non plus dès 2020... ce qui sous-entend qu'il faudra rapidement prolonger les politiques de régression. Cette alerte est-elle réelle? Guillaume Duval, dans Alternatives économiques, critique les hypothèses du COR: l'espérance de vie augmente plus fortement qu'avant... alors que commencent à se faire sentir les augmentations « de stress, de pollution atmosphérique, de malbouffe » ; l'arrivée d'immigrés faiblit... malgré « l'afflux soudain des migrants en provenance de Syrie ». L'équilibre des comptes semble s'éloigner, malgré la forte baisse des pensions et la diminution des dépenses, car les recettes baissent fortement, de 13,8 % à 12,7 % du PIB, pour se conformer à un objectif politique des gouvernements. Le problème vient de là.

- Le Comité de suivi des retraites, chargé d'adresser des recommandations au gouvernement, lui demande de « prendre les mesures nécessaires, afin de ramener le système sur une trajectoire d'équilibre » en s'appuyant sur les projections du COR. Il préconise un relèvement de l'âge de départ, ou encore la sous-indexation des pensions, malgré les « difficultés d'acceptation au moment de la hausse de la CSG ». Le gouvernement informera des suites qu'il donnera à cet avis, dans le cadre du PLFSS 2018.

Malgré l'augmentation du nombre de retraité-e-s, les dépenses des retraites diminuent, au prix d'une diminution des retraites.

Le taux de remplacement (montant de la retraite par rapport à l'ancien salaire) passe de 75 % à 55 % ou 68 %, selon la productivité.



Solidaires agit dans les Ehpad Korian

Korian, le groupe d'Ehpad, connaît une croissance de son chiffre d'affaires au cours du premier semestre de 4,9 % à l'international et de 1,2 % en France, dont plus de 2 % pour l'activité sénior. Cette rentabilité a des conséquences sur le personnel, usé, épuisé, esquinté, subissant un management ressemblant à du marketing. Effectifs, équipement, rations alimentaires, matériel courant, temps d'écoute... tout est rogné par les économies d'échelle depuis la fusion Korian-Medica. Les directions demandent toujours plus de services, de paperasse, de repas invités, d'événements, d'admissions, de responsabilités, d'initiatives, de projets, de réunions, de commercial, de précarité, de corvéabilité...

Ce déni quotidien d'une augmentation continue de la charge de travail pousse au burn-out, à la démission, à une routine proche de la maltraitance, ou à la résistance qui produit des menaces de sanctions.

SUD Korian, avec SUD Santé sociaux, agit pour les conditions de travail et de séjour, pour l'augmentation des effectifs, interpelle tutelles et pouvoirs publics coupables de complicité passive, a appelé avec l'intersyndicale à une grève reconductible à partir du 22 juin.

Au Brésil, cotiser 49 ans?

Temer, le président brésilien, veut « réduire le déficit des retraites » (3 % du PIB) et « équilibrer les finances publiques », par une réduction drastique des dépenses publiques, un départ en retraite repoussé à 65 ans (départ moyen actuel à 54 ans), une durée de cotisation de 49 ans pour une pension entière (au lieu de 35 pour les hommes et 30 pour les femmes, moins dans certaines professions).

Cette annonce de réforme des retraites a mis le feu aux poudres et provoqué la plus grande paralysie jamais réalisée : grève générale, arrêt des transports, blocages de rues, 40 millions de manifestant-e-s! A suivre...

Quelle vieillesse?

L'ADHAP (Aide à domicile, Hygiène et Assistance aux Personnes) a demandé un sondage (http://media.aladom.fr/uploads/2017/05/IFOP Enquete Adhap Services - Mars 2017.pdf) qui indique que la perte d'autonomie est crainte par 66 % des plus de 50 ans, bien que 87 % pensent possible de vieillir à domicile, avec l'aide de professionnels de proximité et à condition d'avoir les moyens financiers.

Les aides existantes sont peu connues mais les sondés estiment que la prise en charge du financement des prestations liées à la perte d'autonomie doit avant tout être assurée par les pouvoirs publics: 43 % par la Sécurité sociale, 32 % par l'Etat et 27 % par les Collectivités locales.

Espérances de vie

La lettre d'information de la CNAV de mai 2017 (http://www.annuaire-secu.com/pdf/GDR-lettre-Information10-juin2017.pdf) informe sur « Les espérances de vie sans incapacité des Européens » à 50 ans.

Au cours des années 1980 et 1990, l'espérance de vie (EV) sans restriction d'activité (faire sa toilette, se nourrir, etc.) a augmenté, au même rythme que l'EV. Les années de vie gagnées se sont accompagnées de limitations fonctionnelles (difficultés à mobiliser les fonctions sensorielles, cognitives et physiques) mais pas de restrictions d'activité. Les incapacités courantes aux grands âges sont compensées, ce qui limite l'impact sur les activités.

Au tournant des années 2000, les années de restriction d'activités augmentent dans certains pays (Japon, Belgique et Suède) et concernent les 50-65 ans en France, aux États-Unis et en Suède, ce qui indique une fragilité apparaissant aux âges actifs.

En Europe, les « années de bonne santé » (sans limitations dans les activités) en 2014 sont de 18 ans sans et 17 ans avec des limitations d'activité pour les femmes de 50 ans, respectivement de 17,4 ans et de 13 ans pour les hommes. Les femmes vivent plus longtemps mais subissent plus d'années avec des incapacités. Les ouvriers et ouvrières subissent la double peine du plus grand nombre d'années d'incapacité et d'une espérance de vie plus courte que la moyenne. L'allongement de la durée de vie se ralentit sur la période récente.

Arguments pour défendre le pouvoir d'achat des retraité-e-s

Dans les discussions, des personnes, notamment CFDT et UNSA, acceptent la baisse du pouvoir d'achat des retraité-e-s, sous prétexte d'une crise qui imposerait de répartir les sacrifices. Ainsi, il aurait fallu accepter la mise en place de la CSG et, maintenant, son augmentation. Les mesures de baisse d'impôts de 11 milliards d'euros du « Président des 10 % les plus riches » répondent d'elles-mêmes :

- Près de la moitié (46 %) de la baisse va aux 10 % des plus riches : la réforme de l'ISF exonère le capital financier qui représente la plus grande partie du patrimoine des 500 plus riches ; le prélèvement forfaitaire de 30 % des revenus de l'épargne représente un cadeau pour les revenus supérieurs à 71 898 € par an. A l'inverse, les faibles revenus inférieurs à 26 818 € et taxés à 14 % y perdent sur le revenu de leur épargne non défiscalisée.

- La suppression de la taxe d'habitation telle qu'elle est envisagée, ne concerne pas les plus démunis (revenu fiscal



inférieur à 10 708 €) qui en sont déjà exonérés. Et la probable non compensation intégrale dans le temps aux collectivités locales suscitera une réduction des services publics de proximité.

Moralité : Macron prend aux pauvres pour donner aux riches et accroit davantage les inégalités. De quoi motiver pour la mobilisation des retraité-e-s du 28 septembre!